

Zeitschrift:	Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber:	École fédérale de sport de Macolin
Band:	46 (1989)
Heft:	1
Rubrik:	Bien dotée en installations sportives, la Suisse est-elle vraiment une "nation de sportifs"?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

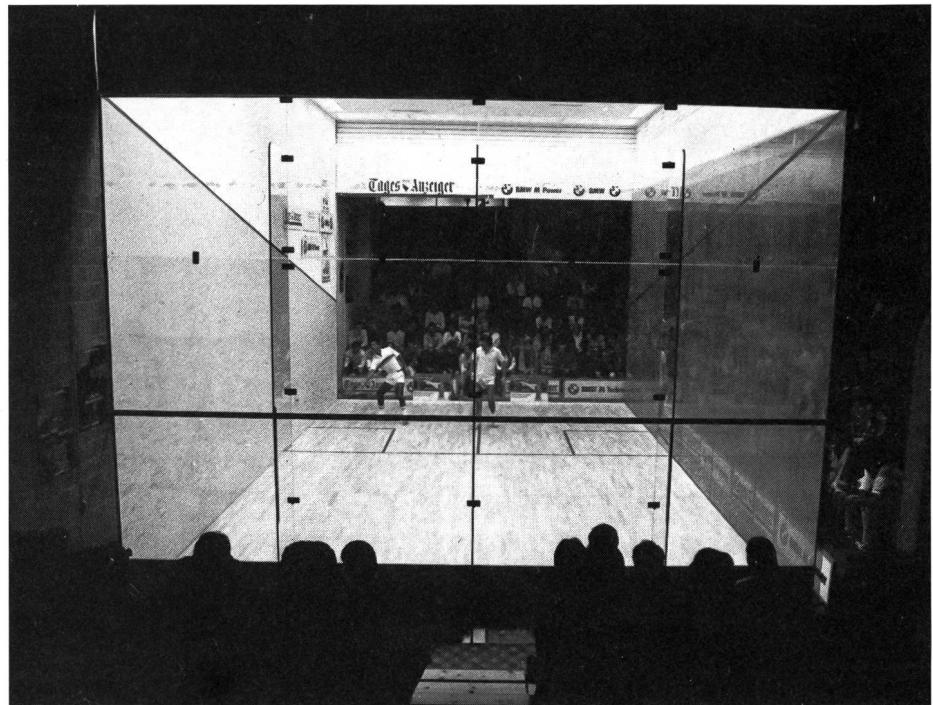
Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bien dotée en installations sportives, la Suisse est-elle vraiment une «nation de sportifs»?

En 1987, dans son numéro d'octobre, MACOLIN a publié les premiers résultats d'une enquête menée conjointement, en 1986, par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et par l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS), ces deux institutions ayant bénéficié, bien entendu, de l'aide des autorités cantonales compétentes. Récemment, l'OFS a publié un rapport final à ce sujet, rapport très intéressant que je tiens à présenter à nos lecteurs. Ce qui ressortait déjà de la première analyse faite sur le sujet se confirme, à savoir que la Suisse s'est énormément enrichie en installations de sport depuis 1975, un bond aussi important ayant déjà été fait en la matière entre 1963 et 1975, ces deux années servant de références comparatives. Est-ce dire, comme le prétend l'OFS, que la Suisse est réellement une nation de sportifs? C'est peut-être vrai. Moins optimiste, j'apporterai une nuance à cette affirmation en disant qu'elle est «une nation de sportifs en puissance». Il est en tout cas certain que ce ne sont pas les installations ni l'équipement qui font les sportifs. L'attrait pour le sport est toutefois plus grand lorsque les possibilités offertes permettent une pratique spontanée. Ceci, joint aux efforts louables et bien connus entrepris aussi bien par la Confédération (loi du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports) que par les cantons et les communes, a contribué à une prise de conscience relative aux bienfaits découlant du mouvement, du jeu et du sport. Voyons donc un peu tout ce qu'on a construit en terrains et en salles de sport dans ce pays, utilisons-les judicieusement et aidons à faire en sorte que cette politique d'expansion salutaire se poursuive. (Y.J.)



Développement du sport en salle

A partir d'un certain nombre d'installations, le tableau 1 montre les efforts entrepris au cours des vingt dernières années pour satisfaire les besoins en matière d'activités sportives. La construction d'installations couvertes a connu un essor particulièrement important. Cette tendance déjà observée en 1975 s'est confirmée en 1986. Le besoin de faire du sport par n'importe quel temps se généralise. La construction de courts de squash et de tennis s'est considérablement développée durant ces onze dernières années. Le squash, sport proche du tennis, semble être sur le point de faire une concurrence sérieuse à ce dernier qui est devenu un sport véritablement populaire.

Entre 1975 et 1986, le nombre des courts de squash est passé de 16 à 488. Durant la même période, le nombre des courts de tennis couverts a progressé de 751 à 801. Les patinoires et les piscines couvertes ont enregistré une évo-

lution semblable. Au cours des onze dernières années, on a construit quatre fois plus de piscines couvertes avec un bassin de plus de 16,6 m pour nageurs que de piscines en plein air. Le nombre des patinoires couvertes a triplé, passant de 18 à 56, alors que celui des patinoires en plein air restait stable.

Les salles de sport se sont aussi développées à un rythme soutenu, s'accroissant de 20 pour cent (884 unités) entre 1975 et 1986. Cette augmentation est due principalement à la construction de salles de gymnastique mesurant 12 m sur 24 et davantage.

Des efforts sont réalisés pour mettre à la disposition des sportifs des installations permettant de s'entraîner, mais aussi de pratiquer un jeu par n'importe quel temps. La preuve en est que l'offre des emplacements pourvus d'un revêtement pour tous les temps et ayant les dimensions d'un terrain de football (45×90 m) a fortement progressé. Depuis 1975 (effectif: 19), elle a été multipliée par un peu plus de six.

Tableau 1: Evolution des installations de sport en Suisse de 1963 à 1986

Installations sélectionnées	Etat 1963	Etat 1975	Etat 1986	Variation 1975-1986
Terrains de football	1045	1972	2457	485
Terrains avec un revêtement pour tous les temps				
20×40 m et moins	1361	3382	3870	488
45×90 m		19	127	108
Pistes circulaires 300/333/400 m et autres	84	145	201	56
Salles de gymnastique et de sport	2816	4342	5226	884
Etablissements de bains				
Etablissements de bains naturels	263	346	357	11
Piscines en plein air: bassins pour nageurs, de 16,6 m de long au minimum	274	472	489	17
Piscines couvertes: bassins pour nageurs, de 16,6 m de long au minimum	17	415	481	66
Patinoires				
Patinoires naturelles	220	162	150	-13
Patinoires artificielles: surface de glace de 30×60 m et moins en plein air	51	96	97	1
couvertes		18	56	38
Installations de curling				
en plein air		15	27	12
couvertes		20	41	21
Courts de squash			16	488
Courts de tennis				
en plein air	1001	2008	3688	1680
couverts		130	881	751
Parcours de cross-country/pistes finlandaises/parcours de mise en condition physique	24	526	627	101



Infrastructure sportive

Il semble que la grandeur de la commune soit un critère déterminant quand il s'agit de choisir un emplacement pour des installations sportives. Le *tableau 2* montre que les petites communes ont tendance à être mieux équipées que les communes urbaines. Le degré d'équipement indiqué dans ce même tableau correspond au nombre d'habitants par installation: moins il y en a, plus l'infrastructure est bonne.

Il convient toutefois de remarquer que cet indicateur reflète des valeurs moyennes. Il n'est pas rare, en effet, de relever des différences notables d'une commune à l'autre. Cela peut s'expliquer par le fait que, dans les communes qui remplissent une fonction de pôle d'attraction, on construit des installations de dimension intercommunale, voire interrégionale.

Les habitants de la campagne sont un peu défavorisés par rapport à ceux des villes, mais seulement en ce qui concerne les patinoires artificielles. Ces dernières occasionnent des investissements élevés et doivent donc aussi couvrir les besoins des environs. Le développement des courts de tennis et de squash, fort important entre 1975 et 1986, reflète la tendance générale: les communes plus petites semblent posséder de meilleurs atouts lorsqu'il est

Tableau 2: *Equipement des communes, selon leur grandeur, et des grandes régions en 1986*

Grandeur de la commune (nombre d'habitants) Grandes régions	Nombre de communes	Habitants en 1986 (population résidente permanente fin déc.)	Installations sélectionnées (degré d'équipement = DE, valeur arrondie)													
			Terrains de football		Terr. avec revêtement pour tous les temps		Salles de gym. et de sport		Etablissem. de bains		Patinoires artificielles		Cours de squash		Cours de tennis	
			abs.	DE	abs.	DE	abs.	DE	abs.	DE	abs.	DE	abs.	DE	abs.	DE
< 10000	2920	3764816	1622	2300	2850	1300	3455	1100	652	5800	70	53800	297	12700	2858	1300
10000-49999	93	1545200	497	3100	703	2200	1034	1500	272	5700	58	26600	124	12500	1093	1400
> 50000	9	1213397	338	3600	444	2700	737	1600	106	11400	25	48500	67	18100	618	2000
Suisse rom./Tessin	1162	1774517	891	1900	767	2300	1323	1300	260	6800	48	37000	90	19700	1428	1200
Suisse du Nord-Ouest	932	2102493	717	2900	1618	1300	1727	1200	272	7700	48	43800	128	16400	1221	1700
Suisse centrale	186	583215	216	2700	438	1300	478	1200	77	7600	7	83300	51	11400	344	1700
Suisse orientale	742	2063188	633	3300	1174	1800	1698	1200	361	5700	50	41300	219	9400	1576	1300
Suisse, total	3022	6523413	2457	2700	3997	1600	5226	1200	970	6700	153	42600	488	13400	4569	1400

question de choisir un emplacement pour construire des installations de sport.

A quoi, principalement, peut-on attribuer ces atouts? Les données que l'on a relevées ne permettent pas de répondre à cette question. Il semblerait que plusieurs facteurs jouent un rôle: un retard à combler en matière d'équipement sportif pour certaines communes, d'une part, la pénurie de terrains, le renchérissement du m² de terrain et de la construction en milieu urbain ainsi que l'installation de nombreux citadins à la campagne, d'autre part. Par ailleurs, l'amélioration du réseau des voies de communication publiques et

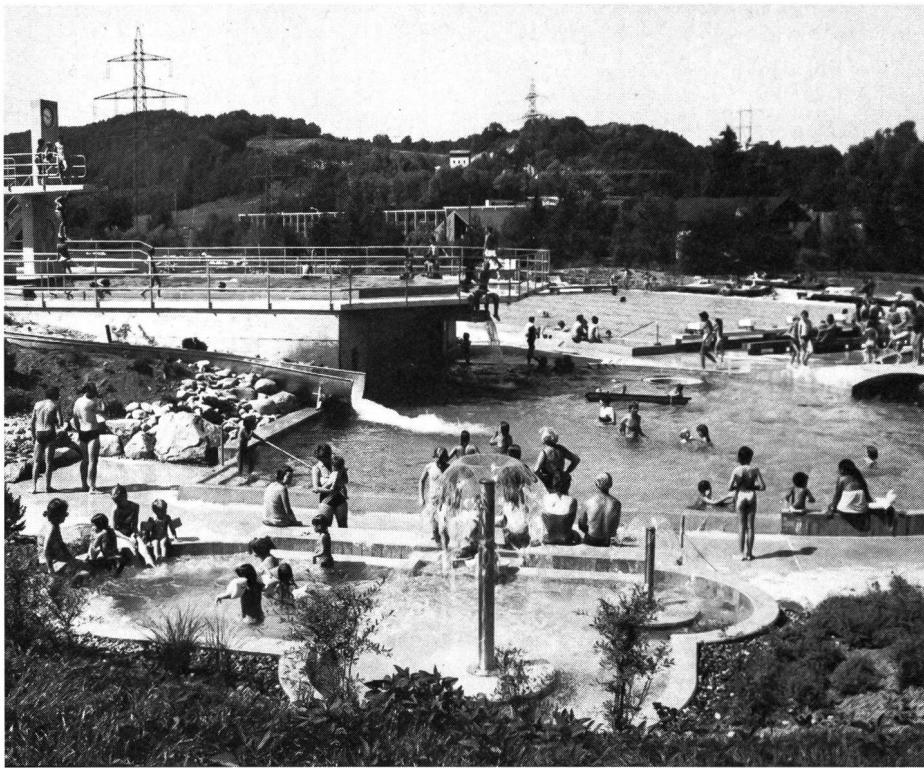
privées aplanit les difficultés que pourrait entraîner cette décentralisation des installations de sport. Le tableau 2 montre que le développement de l'infrastructure sportive s'est fait de manière assez équilibrée dans l'ensemble de la Suisse. On n'en relève pas moins des disparités régionales importantes en ce qui concerne certaines installations. Le succès croissant rencontré par le tennis et le squash a favorisé la création de nouveaux courts dans les quatre régions du pays. A présent, les joueurs de squash de Suisse orientale disposent de la plus forte densité de courts du pays (1 installation pour 9400 habitants). La Suisse centrale a un cer-

tain retard à combler, semble-t-il, en matière de patinoires artificielles. Dans cette région, on en compte en effet une pour plus de 83000 habitants, alors qu'ils sont environ 40000 de moins par patinoire dans les autres régions.

Si l'infrastructure sportive est relativement comparable d'une grande région à l'autre, des disparités assez prononcées subsistaient encore en 1986 dans les régions périphériques. La structure et l'évolution démographiques, les traditions, les particularités culturelles, les conditions économiques (par exemple le tourisme) et climatiques constituent autant de raisons qui peuvent expliquer ces différences.



Installations d'athlétisme du Sihlhölzli, Zurich.



Piscine de Birmensdorf (ZH).

Forte intervention des pouvoirs publics

Le graphique 1 met en évidence le rôle prépondérant joué par les pouvoirs publics dans la construction d'installations de gymnastique et de sport. Bien que la proportion des installations appartenant entièrement ou partiellement aux pouvoirs publics ait légèrement régressé depuis 1975 (90,9 pour cent), quatre sur cinq (85,8 pour cent) restent encore la propriété totale ou partielle de la Confédération, des cantons et des communes. La part des investisseurs privés (à l'exclusion donc des pouvoirs publics) est tout de même passée de 5 à 14,2 pour cent.

La Confédération, les cantons et les communes ont largement contribué au fort développement des installations de sport au cours des onze dernières années. Ils en ont en effet financé deux sur trois (66,9 pour cent). On a relevé une participation des pouvoirs publics supérieure à la moyenne dans le cas du financement des terrains de football (93,6 pour cent), des terrains avec un revêtement pour tous les temps (97,7 pour cent), des pistes circulaires d'athlétisme (100 pour cent), des salles de gymnastique et de sport (93,7 pour cent) et des piscines couvertes (70,3 pour cent). L'aménagement des courts de tennis et de squash, en revanche, a davantage été laissé à l'initiative privée, l'Etat ayant participé à leur financement à raison seulement de 40,8 pour cent pour les premiers et de 18,7 pour cent pour les seconds. En prévoyant trois heures hebdomadaires de

gymnastique pour tous les élèves des écoles primaires et secondaires et en rendant le sport obligatoire dans les écoles professionnelles, la loi de 1972, confirmée sur ce point en 1987, a occasionné de lourdes dépenses aux communes qui ont dû créer l'infrastructure nécessaire. En Suisse, près de 70 pour cent des jeunes fréquentent une école professionnelle au cours de leur apprentissage. Cela signifie que l'on peut déjà évaluer à 150 000 le nombre d'apprentis qui font du sport.

Conclusion

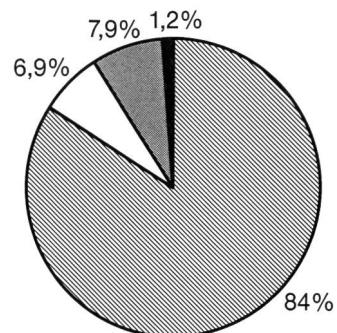
Avec cet accroissement remarquable du nombre des installations de sport, d'importants progrès ont été réalisés pour pourvoir notre pays d'une infrastructure sportive suffisante. Les équipements actuels offrent de nouvelles possibilités aux sportifs. L'augmentation du nombre des installations couvertes, notamment, leur permet de faire du sport toute l'année. Pour une majorité de la population, il est à présent possible de pratiquer régulièrement un sport dans des conditions qui se sont nettement améliorées.

Informations à la carte

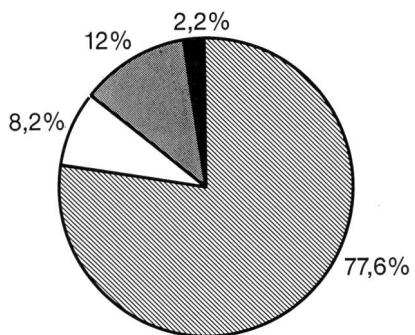
Le présent commentaire ne porte que sur certains résultats du relevé. Toute personne intéressée peut obtenir des informations complémentaires sur l'un ou l'autre aspect de la question dans un très bref délai en s'adressant par écrit ou par téléphone à l'Office fédéral de la statistique, Section de la culture, de la

Graphique 1:
Répartition en pour cent de l'effectif total en 1975 et en 1986 et accroissement de 1975 à 1986, selon les conditions de propriété.

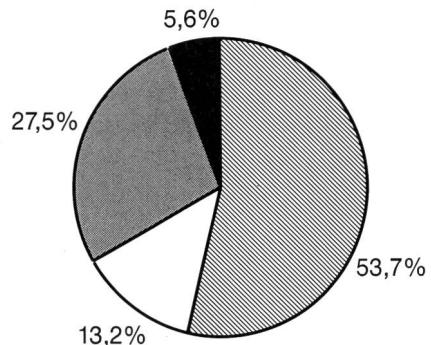
Etat en octobre 1975



Etat en octobre 1986



Accroissement de 1975 à 1986



- Confédération, cantons, communes
- Personnes morales et communautés d'intérêts (avec participation des pouvoirs publics)
- Personnes morales et communautés d'intérêts (sans participation des pouvoirs publics)
- Personnes physiques (un accès régulier minimum est assuré au public)